

Le Président

Arrêté n°2023-SG-005

## ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE

### **OBJET DE L'ARRETE :**

**Délégation de signature des documents de subvention à Monsieur Eric L'Huillier**

Le Président de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-9 qui confère le pouvoir au Président d'une Communauté d'Agglomération de donner une délégation de signature au Directeur Général des Services, au Directeur Général Adjoint des Services, au Directeur Général des Services Techniques, au Directeur des Services Techniques et aux responsables de service,

CONSIDERANT que, pour le bon fonctionnement des services, il convient de donner délégation de signature au responsable de service désigné ci-dessous :

### **ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Il est donné délégation de signature des documents de subvention relatifs au fonctionnement des piscines de la CATLP à Monsieur Eric L'Huillier.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté entrera en vigueur dès le 1<sup>er</sup> jour de la réalisation de la formalité de publication sur le site internet e la Communauté d'Agglomération Tabes-Lourdes-Pyrénées.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera notifié aux intéressés.

**ARTICLE 4 :** En application des dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 5 :** M. le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Juillan, le - 9 MAI 2023

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en préfecture le : 12 MAI 2023

Publication le : 12 MAI 2023

Par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

  
Jean-Luc REVILLER

★ COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
★ TARDES  
★ LOURDES  
★ PYRENEES

  
Gérard TRÉMÈGE.